

LIEU

4 modules en région

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap : si besoin le choix des lieux de séminaires régionaux prend en compte cette exigence.

DURÉE

Présentiel : 48 heures réparties sur 6 séminaires (module socle) + 12 à 24 heures (en fonction du choix du module complémentaire)

A distance : 20 heures (module socle) + 8 à 10 heures (en fonction du choix du module complémentaire)

Au sein de l'organisation : 30 heures (module socle) + 12 à 20 heures (en fonction du choix du module complémentaire)

Nombre d'heures au total : 130 à 152 heures

Rythme : temps partiel

DATES

Se renseigner auprès des ARS

TARIF

Pas de frais d'inscription pour les participants
– Prise en charge par l'ARS concernée

NOMBRE DE PLACES

En fonction des régions concernées au regard des besoins territoriaux

CANDIDATURE

Les candidats retenus lors de la pré-sélection sont, si besoin, auditionnés au cours d'un entretien de 30 mn par l'ARS, des partenaires régionaux ou des formateurs relais. Leur candidature est ensuite validée par le COPIL régional réunissant en fonction des organisations régionales les partenaires impliqués (URPS, fédérations, ... autour de l'ARS) et l'EHESP. Les dossiers de candidatures des candidats retenus seront déposés dans leur espace de gestion pédagogique de la plateforme PACTE (EGP)

Pour les candidats relevant des conditions à titre dérogatoire, un dossier de demande de validation des acquis personnels et professionnels devra être joint au dossier de candidature (modèle de dossier VAPP EHESP fourni avec le dossier de candidature). Il sera examiné par le COPIL régional et l'EHESP.



L'ARS de votre région est votre interlocuteur pour la gestion de votre candidature

Pré-sélection sur dossier de candidature à déposer auprès de l'ARS, composé des pièces suivantes :

- Modèle fourni par l'EHESP
- CV
- Lettre de motivation

Date limite de dépôt des candidatures/ou sélection

- En fonction des régions

Retrouvez l'offre de formation continue de l'EHESP sur notre site :

formation-continue.ehesp.fr



DIPLÔME D'ÉTABLISSEMENT (DE)

Parcours de santé et intégration des services sur les territoires



COORDINATEUR DE REGROUPEMENTS PLURI-PROFESSIONNELS DE SOINS PRIMAIRES (DE PACTE soins primaires)

Les +

- Vous bénéficiez d'une formation financée et soutenue par l'ARS dans le cadre de sa politique d'accompagnement des soins primaires menée avec ses partenaires professionnels
- Vous avez accès à des modules d'elearning, notamment à partir des productions de la HAS et à des experts pour vous guider dans vos démarches
- Vous obtenez un diplôme de l'EHESP
- Vous bénéficiez d'un suivi individualisé
- Vous rencontrez d'autres coordinateurs de regroupements pluriprofessionnels de soins primaires et partagez vos expériences



4 modules



En région



Calendrier auprès de l'ARS

D.E. COORDINATEUR DE REGROUPEMENTS PLURIPROFESSIONNELS DE SOINS PRIMAIRES

L'EHESP entend contribuer au développement des soins primaires. Pour cela, en partenariat avec le ministère de la santé, les ARS, la HAS et les fédérations professionnelles (AVEC Santé, FNCS, FACS, URPS), elle a créé ce parcours diplômant en réponse à des besoins d'acquisition de compétences des professionnels en charge de soutenir les équipes de terrain, d'impulser et de structurer de nouvelles pratiques et organisations professionnelles sur le terrain.



OBJECTIFS PROFESSIONNELS

La formation doit permettre à ces professionnels de :

- Se positionner au sein de leur équipe comme coordonnateur et de contribuer à la gestion de la structure ;
- Organiser la mise en œuvre du projet de santé de leur équipe ;
- Inscrire ce projet de santé dans une démarche territoriale de responsabilité populationnelle.

COMPÉTENCES VISÉES

A l'issue du parcours de formation, les participants seront notamment capables, en appui à leur équipe, de :

- Conduire un projet de santé en lien avec les différentes parties prenantes (acteurs du territoire, autres professionnels de santé, patients, familles, financeurs et politiques), dans le cadre des politiques publiques et en réponse aux besoins de la population ;
- Soutenir de nouvelles pratiques, pluri-professionnelles, par des procédures et outils de travail partagés au sein des collectifs, notamment les Systèmes d'Information ;
- Organiser l'amélioration du service rendu aux patients et à la population desservie, notamment à travers des démarches de responsabilité populationnelle et d'intégration des acteurs.



PUBLIC VISÉ

Professionnels en poste ou en prise de poste sur les fonctions visées par la formation : animateurs, coordinateurs, managers, leaders, directeurs d'un regroupement pluri-professionnel de soins primaires, quelle que soit sa forme : maison de santé, centre de santé, communautés professionnelles territoriales de santé groupe professionnel pour l'exercice coordonné



PRÉREQUIS

Conditions générales d'accès :

Professionnels-les de santé : médecins, pharmaciens, sages-femmes, chirurgiens-dentistes, paramédicaux
Professionnels-les intervenant sur le pilotage/ gestion en santé titulaires, notamment, d'un master en santé publique, en management ou en gestion.

A titre dérogatoire : professionnels-les titulaires d'une certification de niveau 5 ou 6 (exemple : secrétaire médicale) complétée d'une expérience significative et de l'exercice d'activités en lien direct avec les métiers visés par la formation.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Enseignement à distance,

Séminaires présentiels, qui seront avant tout l'occasion d'un partage d'expérience, de résolution de problèmes et de fixation d'objectifs concrets qui seront mis en œuvre entre les séminaires,

Des ressources/outils en ligne, notamment sur la base des productions de la HAS,

Un accès et des échanges via un forum / FAQ, animé à distance sur la plateforme PACTE,

Un accompagnement individualisé par un formateur relai.



RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Béatrice ALLARD-COUALAN

Professeure affiliée à l'EHESP
Médecin généraliste

Co-responsable

François-Xavier SCHWEYER

Sociologue Département Sciences humaines et sociales EHESP
Chercheur au centre Maurice Halbwachs (EHESS CNRS ENS)



PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Le Diplôme d'Etablissement Coordonnateur de regroupements pluri professionnels de soins primaires s'organise autour d'un module socle obligatoire constitué de 4 blocs de compétences et d'un module complémentaire.



ÉVALUATION/ VALIDATION

- Participer aux séminaires présentiels régionaux identifiés comme faisant partie du parcours de formation visé ;
- Utiliser les ressources mises à leur disposition par l'EHESP sur la plateforme de formation PACTE ;
- Elaborer les productions écrites attendues et les déposer sur la plateforme PACTE ;
- Participer au forum/FAQ de la plateforme PACTE ;
- Pour l'obtention du Diplôme d'Etablissement, il est demandé aux apprenants de produire un mémoire (10 à 20 pages) analysant une démarche mise en œuvre au sein de son équipe, utilisant les ressources et compétences acquises lors de sa formation. La production est suivie d'une soutenance (1 heure) devant un jury régional.

Les formateurs relais s'assurent du respect de ces exigences qui font l'objet d'une traçabilité sur la plateforme de formation PACTE.

MODULE SOCLE COMPOSÉ DE 4 BLOCS DE COMPÉTENCES

BLOC 1 : SE POSITIONNER COMME COORDONATEUR

Compétences visées

- Définir le rôle respectif d'un coordonnateur et d'un leader
- Expliquer la différence entre leader et coordonnateur
- Déterminer l'intérêt et les modalités de rédaction ou d'actualisation de sa fiche de poste : identifier les besoins et les attentes de l'équipe vis-à-vis du poste de coordonnateur, objectiver son activité

BLOC 2 : ÉLABORER ET CONDUIRE UN PROJET DE SANTÉ

Compétences visées

- Déterminer comment utiliser les données disponibles pour analyser le contexte du projet
- Déterminer comment formuler les objectifs
- Elaborer une feuille de route
- Expliciter le lien avec les axes de la matrice de maturité (pour les MSP et les CDS)
- Organiser les responsabilités
- Présenter son projet à ses interlocuteurs
- Suivre la diffusion et l'appropriation du projet de santé

BLOC 3 : CONDUIRE UNE DÉMARCHE QUALITÉ

Compétences visées

- Lister les 5 principes d'une démarche qualité
- Décrire les 4 étapes du cycle PDSA
- Aider le collectif à identifier et à formuler des objectifs « qualité »
- Guider l'analyse d'un problème
- Décrire les étapes d'élaboration d'un protocole pluriprofessionnel
- Expliciter l'intérêt et les modalités de la Matrice de Maturité ou du référentiel d'auto-évaluation des centres de santé
- Partager les résultats d'une démarche qualité avec les professionnels
- Préparer et animer une réunion de concertation pluriprofessionnelle

BLOC 4 - MANAGER UNE ÉQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE

Compétences visées

- Expliciter les principes sur lesquels se fondent une dynamique d'équipe
- Déterminer l'intérêt et les modalités pour donner du sens à un projet
- Poser un cadre / règles de fonctionnement
- Susciter une ambiance conviviale, aménager les lieux de travail
- Déterminer l'intérêt et les modalités pour utiliser des supports visuels
- Décrire les principes pour organiser des réunions courtes et efficaces
- Identifier des modalités pour faire circuler l'information
- Encourager les idées, les prises d'initiatives, les prises de risques
- Déterminer l'intérêt et les modalités de faire des feedbacks individuels et collectifs

Programme sous réserve de modification

UN MODULE COMPLÉMENTAIRE AU CHOIX PARMIS LES 3 CI-DESSOUS

GESTION DE STRUCTURE DE SOINS PRIMAIRES

Objectifs

- Comprendre et évaluer en équipe les exigences réglementaires concernant l'accessibilité, l'hygiène, la sécurité et le parcours du patient au sein de la structure,
- Etablir les bases d'un budget de fonctionnement de l'équipe
- Constituer un état de synthèse pour présentation à l'ensemble de l'équipe
- Rédiger la lettre de mission de l'expert-comptable

COMMUNICATION STRATÉGIQUE DES ORGANISATIONS DU SECTEUR DE LA SANTÉ

Objectifs

- Identifier les enjeux de la communication dans le fonctionnement des organisations du secteur de la santé
- Dépasser les aprioris et limites associés aux questions de communication
- Développer des compétences communicationnelles utiles dans les domaines organisationnel, managérial, institutionnel et promotionnel
- Savoir concevoir une stratégie de communication au service d'un projet de MSP/CPTS/CDS
- Maitriser la démarche et les outils nécessaires à la conception d'un plan de communication
- Réaliser le plan de communication de son projet de MSP/CPTS/CDS

PROJET TERRITORIAL DE LA TÉLÉMÉDECINE

Objectifs

- Vérifier les prérequis et conditions de réussite
- Evaluer l'impact du séminaire sur l'évolution des pratiques professionnelles des coordonnatrices
- Comprendre les enjeux de la télémédecine
- Comprendre le cadre réglementaire et les bonnes pratiques d'un projet de TLM
- Identifier les dispositifs techniques disponibles
- Comprendre la démarche projet proposée
- Identifier les personnes partenaires du projet
- Identifier les besoins d'amélioration des prises en charge qui figurent dans le projet de santé et qui pourraient bénéficier d'un projet de télémédecine
- Formuler les objectifs du projet de télémédecine
- Décrire le parcours des patients visés par le projet de télémédecine
- Elaborer un protocole pluriprofessionnel pour soutenir la nouvelle organisation entre les professionnels
- S'assurer des conditions de réalisation d'un acte de télémédecine
- Organiser l'évaluation et le suivi d'un projet de télémédecine
- Communiquer sur l'intérêt d'un projet de télémédecine
- Tirer les enseignements des démarches mises en œuvre

NIVEAU DE SORTIE

Diplôme d'Etablissement EHESP – Un certificat pour le module socle et le module complémentaire pour ceux qui n'auront pas validé le mémoire et sur la base des retours des formateurs relais à l'EHESP.

POURSUITE DU PARCOURS DE FORMATION

Après l'obtention du Diplôme d'établissement, il est possible de poursuivre sa professionnalisation par des modules complémentaires à l'issue desquels sont délivrés des certificats : projet territorial de télémédecine, organisation de parcours de santé, communication stratégique des organisations du secteur de la santé